

DEMANDE DE CARTE PERMETTANT L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE AMBULANTE (DEMANDE À EXPÉDIER AVEC LE DOSSIER D'IMMATRICULATION)

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ile-et-Vilaine en indiquant votre numéro de téléphone :

CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex
CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex
CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

DANS TOUS LES CAS

- **1 photographie d'identité en couleur** récente au format 35 x 45 mm
- **Un chèque de 30 €** libellé à l'ordre de la CCI Ile et Vilaine
- **Copie de la pièce d'identité en cours de validité** :
Copie du passeport ou de la carte nationale d'identité en cours de validité, ou copie recto verso du titre de séjour en cours de validité, le cas échéant.
Le statut porté sur le titre de séjour de son titulaire doit lui permettre de s'inscrire au RCS
- **Copie d'un justificatif de domicile récent et au nom du représentant**
Dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittances de paiement d'impôts et taxes, avertissement d'impôts et taxes, facture téléphone
- **Pour les personnes hébergées** :
Une attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et copie de justificatif de domicile de l'hébergeur / copie de l'attestation de domiciliation de l'organisme social Centre d'Action Sociale (CCAS) ou du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), dont dépend la commune de rattachement

SI SOCIETE COMMERCIALE

- **1 photographie d'identité en couleur** récente **du ou des dirigeant(s)** au format 35 x 45 mm
- **par demande de carte** : un chèque de 30 € libellé à l'ordre de la CCI Ile et Vilaine
- **Copie de la pièce d'identité en cours de validité** :
Copie du passeport ou de la carte nationale d'identité en cours de validité, ou copie recto verso du titre de séjour en cours de validité, le cas échéant.
Le statut porté sur le titre de séjour de son titulaire doit lui permettre de s'inscrire au RCS
- **Copie d'un justificatif de domicile récent et au nom du (ou des) représentant(s)**
Dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittances de paiement d'impôts et taxes, avertissement d'impôts et taxes, facture téléphone
- **Pour les personnes hébergées**, une attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et copie de justificatif de domicile de l'hébergeur.

Lorsqu'une société a plusieurs représentants légaux, seul le représentant qui a signé le MO n'a pas à remplir la demande Cerfa de carte d'ambulant.

Pour les autres fournir :  [declaration_demande_de_carte_ambulante.pdf \(.pdf - 47.29 Ko\)](#) (47.29 Ko) rempli et signé.

La carte est valable pendant 4 ans à compter de sa date de délivrance.

Dans le cas d'une première demande de carte, un certificat provisoire, valable un mois, peut être délivré par le CFE, à la demande de l'entrepreneur en attendant l'obtention de la carte

DEMANDE DE CARTE PERMETTANT L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE AMBULANTE (DEMANDE À EXPÉDIER AVEC LE DOSSIER D'IMMATRICULATION)

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ile-et-Vilaine en indiquant votre numéro de téléphone :

CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex
CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex
CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

DANS TOUS LES CAS

- **1 photographie d'identité en couleur** récente au format 35 x 45 mm
- **Un chèque de 30 €** libellé à l'ordre de la CCI Ile et Vilaine
- **Copie de la pièce d'identité en cours de validité** :
Copie du passeport ou de la carte nationale d'identité en cours de validité, ou copie recto verso du titre de séjour en cours de validité, le cas échéant.
Le statut porté sur le titre de séjour de son titulaire doit lui permettre de s'inscrire au RCS
- **Copie d'un justificatif de domicile récent et au nom du représentant**
Dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittances de paiement d'impôts et taxes, avertissement d'impôts et taxes, facture téléphone
- **Pour les personnes hébergées** :
Une attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et copie de justificatif de domicile de l'hébergeur / copie de l'attestation de domiciliation de l'organisme social Centre d'Action Sociale (CCAS) ou du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), dont dépend la commune de rattachement

SI SOCIETE COMMERCIALE

- **1 photographie d'identité en couleur** récente **du ou des dirigeant(s)** au format 35 x 45 mm
- **par demande de carte** : un chèque de 30 € libellé à l'ordre de la CCI Ile et Vilaine
- **Copie de la pièce d'identité en cours de validité** :
Copie du passeport ou de la carte nationale d'identité en cours de validité, ou copie recto verso du titre de séjour en cours de validité, le cas échéant.
Le statut porté sur le titre de séjour de son titulaire doit lui permettre de s'inscrire au RCS
- **Copie d'un justificatif de domicile récent et au nom du (ou des) représentant(s)**
Dernière quittance de loyer ou dernière facture de gaz ou d'électricité, inscription sur la liste électorale, quittances de paiement d'impôts et taxes, avertissement d'impôts et taxes, facture téléphone
- **Pour les personnes hébergées**, une attestation d'hébergement en original signée par l'hébergeur et copie de justificatif de domicile de l'hébergeur.

Lorsqu'une société a plusieurs représentants légaux, seul le représentant qui a signé le MO n'a pas à remplir la demande Cerfa de carte d'ambulant.

Pour les autres fournir :  [declaration_demande_de_carte_ambulante.pdf \(.pdf - 47.29 Ko\)](#) (47.29 Ko) rempli et signé.

La carte est valable pendant 4 ans à compter de sa date de délivrance.

Dans le cas d'une première demande de carte, un certificat provisoire, valable un mois, peut être délivré par le CFE, à la demande de l'entrepreneur en attendant l'obtention de la carte